



Conditions Générales de Vente et de Prestation de Service

Prestation de vues aériennes réalisées par drone/

Société MV-MV Activité commerciale : Vues du Ciel au 01/06/2024.

Préambule

Les présentes Conditions Générales déterminent les modalités de Prestations intervenant en France Métropolitaine et s'appliquent à toutes les prestations conclues par l'activité commerciale de Vues du Ciel désignée par la société MV-MV (Mieux Voir – Mieux Vivre) immatriculée au RCS de Rouen sous le N° 929 404 556 00011 capital social de 2 500 €, domiciliée au 4 Impasse des prés verts, 76 520 Gouy. N° de T.V.A. intracommunautaire : FR 90929404556. Coordonnées : contact@vuesduciel.com. Tél 06 84 67 17 48.

Dans la lecture ci-après :

- CGV désigne les présentes Conditions Générales de Vente.
- CLIENT désigne le bénéficiaire (qui a la qualité de particulier en tant que personne physique) des prestations fournies par le prestataire ici désigné par la société Vues Du Ciel.

- PRESTATION(S) et ou MISSION(S) désigne l'ensemble des services commercialisés par le prestataire.

Les Prestations proposées par Vues Du Ciel consiste principalement en des services d'inspection photo et vidéo, de prise de photos ou de vidéos aériennes, d'inspection thermographique, de photogrammétrie et de suivi de chantier, de reportages, de documentaires, de couvertures d'événements familiaux, sportifs ou d'entreprises, réalisés par drone. Vues Du Ciel pourra également proposer des services complémentaires, nécessitant l'utilisation d'un DRONE ou d'un système de surveillance autonome, sur demande du Client et après confirmation de la faisabilité. Les Prestations proposées par Vues Du Ciel font l'objet d'une présentation et d'une description spécifique sur son site internet et dans les Conditions Particulières, en considération des besoins émis par le Client. En cas de besoin, Vues Du Ciel pourra contacter directement le Client pour définir le contenu et la faisabilité des Prestations. Le Client est invité à vérifier, avant d'accepter l'offre proposée par Vues Du Ciel, que les Prestations présentées dans les Conditions Particulières correspondent bien à ses besoins. En cas de besoin, le Client devra solliciter une modification des Prestations proposées dans les Conditions Particulières. Vues Du Ciel ne pourra être tenu pour responsable d'une mauvaise présentation des besoins ou des contraintes du Client.

- INTERVENTION désigne l'ensemble des moyens mis en œuvre pour réaliser la prestation demandée.

- INTERVENANT désigne le technicien qui intervient pour le compte du prestataire et qui exécute une intervention.

- EQUIPEMENT(S) désigne le matériel nécessaire à la prise d'image, réalisation de Photos, Vidéos, (Drones, Caméras, Filtres, ordinateurs, appareil Photo - Smartphone) et les logiciels nécessaires de la société Vues Du Ciel.

- DOMICILE et ou SITE désigne le lieu où doit être réalisé la Mission ou Prestation du client.

Acceptation des Conditions Générales

Le Client est tenu de lire attentivement les Conditions Générales avant de recourir aux Prestations proposées par Vues Du Ciel. Ces Conditions Générales contiennent des informations importantes sur les droits et obligations des Clients, ainsi que sur les limitations et exclusions de responsabilité de Vues Du Ciel. Les présentes Conditions Générales déterminent les conditions contractuelles applicables à l'acquisition de Prestations par le Client. En achetant une Prestation, le Client confirme son adhésion entière et sans réserve aux Conditions Générales, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, en particulier, à se prévaloir de tout autre document, notamment publicitaire, qui serait inopposable à Vues Du Ciel. Si le Client n'accepte pas les Conditions Générales, il est prié de ne pas recourir aux Prestations.

Article 1.1 – Objet social

Vues Du Ciel a pour activité principale de réaliser et livrer des prises de vues aériennes à basse altitude effectuées à l'aide d'aéronefs sans personne à bord (drones) pour compte de tiers. Vues Du Ciel est pleinement responsable des matériels, de leur état et de leur usage par son personnel.

Compte tenu de son activité, Vues du Ciel tient à informer ces clients potentiels des quelques règles suivantes à connaître impérativement, afin de permettre un échange et une mise en place de prestation les plus claires et

compréhensibles possibles. Vues du Ciel doit une prestation de qualité, celle-ci doit avant tout être engagée et réalisée dans les meilleures conditions. Ces connaissances permettront de garantir non seulement la sécurité de tous, mais également un échange cordialement et cohérent entre les parties. Un souhait, mais une volonté de Vues du Ciel avant tout autre chose.

Informations importantes à connaître avant d'engager une prestation de vues aérienne par un Télépilote en générale et Vues Du Ciel ici, en particulier :

Que dit La loi : Tout vol effectué à un autre titre que le loisir ou la compétition (en résumé dès que l'objet du vol est autre que de faire voler un aéronef), rentre dans le cadre du travail aérien.

L'article D.133-10 du code de l'aviation civile établit le principe d'une interdiction de prises de vues aériennes sans autorisation, sauf si elles sont « effectuées à titre occasionnel et à finalité de loisirs [...], au cours d'un vol dont l'objet n'est pas la prise de vues. »

Ces images, réalisées à titre privé ne doivent pas être diffusées sur tout support ou média (source document d'instruction Gendarmerie des Transports Aériens).

Ce qui veut dire que toute prise de vue, qui sera diffusée doit avoir été réalisée par une société qui a effectué toutes les démarches auprès de l'Aviation Civile. Dans le cas contraire, cela sera considéré comme un vol illégal et peut être puni par une peine de prison ferme et une amende pouvant aller jusqu'à 75 000 euros.

Faire appel à un pilote de drone, c'est faire appel à prestataire professionnel spécialisé dans le pilotage de drone et la mise en place de toutes les solutions drone adapté à vos besoins que ce soit pour des besoins audiovisuels ou techniques. Voici quelques points clés que vous devez intégrer avant d'engager ce type de prestation :

Faire appel à un prestataire drone expérimenté, c'est aussi s'assurer les services d'un spécialiste qui possède non seulement l'expertise technique nécessaire, mais aussi une formation approfondie pour réaliser vos prises de vue en toute sécurité et conformité légale. Un prestataire expérimenté comprend les nuances de la réglementation aérienne et s'engage à respecter scrupuleusement les normes de sécurité et les protocoles légaux pour garantir des résultats de qualité, tout en assurant la sécurité des personnes et des structures environnantes.

Vues du Ciel en tant que prestataire, pour intervenir à la demande sur tous les territoires Français (DOM TOM y compris), devra obtenir du client un mandat fourni par ses soins, complété et signé par le client pour constituer la demande auprès des autorités compétentes territorialement. La qualité de notre mandat permettra de renseigner ces autorités compétentes pour obtenir des autorisations nécessaires et si besoin les dérogations aux règles de l'air, pour des vols de nuit, en zones interdites (P) ou en ZIT (Zones Interdites Temporaire) - ZRT (Zones Réglementées Temporaires) RMZ, CTR - TMA, où des protocoles d'accords sont établis pour la bonne mise en œuvre des opérations.

Les vols de drones civils en zone peuplée ou en agglomération sont soumis à une déclaration préalable auprès de la préfecture de la région survolée, Vues Du Ciel doit donc transmettre la demande d'autorisation dans un délai de 5 jours ouvrables avant la prestation, via le formulaire CERFA n° 15476*02 ou le site Alfa-Tango, ainsi que si nécessaire aux services d'héliport, d'aéroports, militaires, ou zones privées qui peuvent prendre plus de temps pour donner leur accord. Il est donc important d'anticiper au mieux le projet.

Obligations de Vues du Ciel et Attentions Réglementaires à connaître :

Afin de réaliser des prises de vues aériennes, Vues du Ciel doit être déclarés auprès de la DGAC en tant qu'Exploitant, Pilote avec l'ensemble de son matériel. Vues Du Ciel est tenu de respecter des obligations lors de la préparation du vol :

Vues du ciel s'oblige et s'engage à demander les autorisations pour évoluer dans l'espace aérien. Les données sont trouvées sur des cartes aéronautiques. Les démarches nécessaires peuvent être effectuées auprès de(s) :

- La préfecture : Pour tout vol d'aéronef en zone peuplée, rassemblement de personnes et agglomération, doit faire l'objet d'une déclaration à la préfecture ou auprès d'Alpha Tango.
- Gestionnaires des aéroports et bases ULM en cas de survol d'une zone couverte par ces administrations. Le télépilote a l'obligation d'appeler avant tout vol et à la fin du vol pour prévenir la tour de contrôle. Un

NOTAM sera délivré et les aéronefs dans la zone d'évolution auront l'interdiction de pénétrer dans notre périmètre. Cependant, cette interdiction n'est pas appliquée aux aéronefs de secours. Le télépilote s'assure d'être prêt à poser le drone civil au moindre bruit suspect, ou appel de la tour de contrôle.

- Militaires, lorsque les zones survolées appartiennent ou sont identifiées par l'Armée. Les autorisations sont nécessaires suivant la zone entre 0 m d'altitude, et 50 mètres d'altitude.
- Gestionnaires d'héliports : les alentours sont interdits au vol de drone, par rapport à l'héliport des Hôpitaux. Les Autorisations sont obtenues au cas par cas par nos équipes pour les prises de vues aériennes, et suivis de chantier.
- Les Réserves Naturelles : les réserves naturelles sont interdites aux vols d'aéronefs sous les 500 m de Hauteur. Les démarches sont longues, fastidieuses, et aux bons vouloir des services. Les vols de drones en zones naturelles sont pour simplifier impossible à obtenir, sauf cas particuliers.
- Vues Du Ciel est obligé de respecter des distances d'évolutions, auprès des personnes au sol puisque le survol de personnes est interdit. (Il est rappelé plus loin dans ces conditions générales de ventes, qu'avant l'engagement et la signature du mandat au mieux, ou avant la prestation, le client devra obtenir de son côté, les autorisations nécessaires, auprès des personnes pouvant avoir à se trouver sur place lors de la prestation, pouvant être filmé ou photographié, ou propriétaire privé de la zone survolée et filmée.

Tant que ces autorisations ne sont pas obtenues, le vol sera illégal, et donc l'utilisation des images aériennes compromises.

Nota Important :

- En tant que client, vous souhaitez réaliser des prises de vues aériennes lors d'une manifestation, vous devez impérativement :
- Eviter de faire réaliser des survols du public, c'est totalement interdit. Nous entendons souvent que les parachutes donnent le droit de survoler la foule cela est totalement faux et interdit. La loi oblige à respecter un périmètre au sol lors de l'évolution de l'aéronef. Tout le vol doit être sécurisé. Dans le cas de survol de public, l'infraction qui se rajoute aux vols illégaux est : **Mise en danger de la vie d'autrui** et l'organisateur sera également inquiété. Un drone peut tomber, mais également couper gravement avec les hélices.
- De plus, des panneaux avertissant le public qu'il pourra être filmé devra impérativement être affiché sur place, afin d'être prévenue de la réalisation de la prestation et de la possibilité d'être filmé.

Démarches préconisées avant toute demande d'intervention :

Le client devra évoquer clairement le type de vues, les conditions, les dates théoriques ou précises, (sachant que les conditions météo peuvent empêcher Vues du Ciel de s'engager (Pluie - Vents – Brouillard), toutes informations importantes liées à la sécurité du site, des personnes et des risques identifiables et pour finir le lieu précis du vol à effectuer. Adresse précises, ou mieux, coordonnées GPS (du lieu de décollage et d'atterrissages, ainsi que la zone de vol souhaitée). Il devra s'assurer également de l'accord des voisins et toute personne physique et morale dont les images et le survol de la zone prévue nécessitera une autorisation de leur part. Tous ces points permettront ainsi d'obtenir un devis **précis** et complet et d'éviter tout risque de refus, d'annulation en cours et après la mission envisagée. (Nous insistons sur le mot **précis**, afin d'éviter tout refus des organismes autorisant les vols, d'une part, mais toute personnes pouvant mettre fin à l'intervention et l'exploitation des images.)

Pour prendre connaissance des points GPS et caractéristiques des zones devant être survolées, il est conseillé d'identifier les informations sur les sites suivants :

- Utilisez [France GPS](#) pour convertir vos adresses en coordonnées GPS
- Utilisez [Google Cartes](#) pour établir vos zones décollage/atterrissage, cônes de vols
- Utilisez [Géoportail](#) - [Match7Drone](#) - [Drone Law](#) - pour plus de précisions
- Le délai est de **min <5 jours ouvrés max >30 jours avec + ou - une plage de date possible de 7 jours / Si + de 7 jours des justificatifs supplémentaires vous seront demandés.**

- Les demandes de dérogation en vol de nuit aéronautique doivent nous être adressé < **30 jours minimum** avant la date envisagée. Le non-respect de ces conditions peut entraîner l'annulation de la mission.

Article 1.2 Le fait de passer commande implique l'acceptation expresse et sans réserve par le client donneur d'ordre de l'intégralité des clauses et conditions prévues dans les présentes conditions générales.

Tous autres documents, catalogues, publicités, notices ou prospectus ne sont fournis qu'à titre informatif et ne sont pas contractuels. Ils ne sauraient en aucun cas remplacer l'application des présentes conditions générales.

Article 1.3, Au travers de son activité commerciale Vues Du Ciel, se réserve le droit de modifier unilatéralement et à tout moment les présentes conditions générales de prestations de services. Toutefois les conditions générales de vente appliquées ou applicables à la date de signature d'une commande ou d'un devis engagé avant ces modifications resteront applicables jusqu'à la fin des prestations désignées par ce même devis ou cette même commande.

Article 1.4, Le fait que la société Vues Du Ciel ne se prévale pas pendant une période donnée de l'une des présentes conditions ne peut être interprété comme valant renonciation à celles-ci.

Article 1.5, Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès du Prestataire.

Article 1.6, Les présentes Conditions Générales de Vente peuvent éventuellement être complétées et/ou modifiées par des clauses particulières, figurant notamment dans le devis, l'offre acceptée et/ ou le contrat convenu avec le Client.

Article 1.7, Les Conditions Générales sont consultables en permanence sur le site Internet de la société Vues Du Ciel (www.vuesduciel.com). Pour les contrats à exécution successive, les mises à jour des conditions générales de vente sont opposables au client dès lors qu'elles ont été portées à sa connaissance par tout moyen écrit, notamment lors de la conclusion d'un nouveau contrat. Dès lors qu'il adresse une commande à Vues Du Ciel le Client déclare avoir la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager ou tous pouvoirs lui permettant d'engager la société, et déclare adhérer sans restriction ni réserve aux présentes Conditions Générales.

Article 2.1 Objet et Tarifs :

Le prestataire est une entreprise de prises d'images, (par photos et vidéos), réalisées par drone destinées à répondre au besoin d'un client particulier ou professionnel, souhaitant obtenir ces dites images audiovisuelles ou techniques.

- Toutes les prestations proposées sont doivent être décrites et facturées au tarif renseigné applicable d'une TVA de 20%.

Les Tarifs sont révisables et actualisables chaque année, ou au cours de l'année si les conditions réglementaires en vigueur s'imposent.

Article 2.2 Lieu, durée et Limites des Interventions :

- Les prestations sont limitées et destinées à être réalisées dans le périmètre du Territoire national Français et intégrera les frais de déplacements nécessaires à leur réalisation.

- La durée des prestations s'effectue suivant celles commandées. Le client peut interrompre à tout moment une prestation en cours ; il reste cependant tenu du paiement du prix fixé par les présentes CGV.

- Les prestations ne peuvent être accomplies que sur des territoires ou propriétés appartenant au client. Ce dernier garantit expressément que pour cette ou ces interventions, il en est le propriétaire et a pris les dispositions nécessaires pour avertir et garantir les accords nécessaires aux prises de vues à réaliser et à communiquer si nécessaire.

- Si le prestataire peut apporter des conseils ou des recommandations sur les prises de vues il ne peut être responsable d'un refus de réalisation du ou des vols à effectuer sur site, par un voisin ou tout autre personne physique ou morale, revendiquant le dit refus.

Article 2.3 Le client doit s'assurer personnellement que l'intervention du prestataire n'est pas incompatible avec le devis ou le mandat ou la commande et les autorisations nécessaires aux vols et prises d'images à réaliser, auprès de son voisinage et des personnes et propriétaires des lieux pouvant se trouver sur lesdites images. Le prestataire ne pourra être tenu responsable de la non-réalisation convenue avec le client pour ces mêmes raisons. Le client devra donc prendre en charge le déplacement et les frais liés à cette annulation.

Article 2.4 Vues Du Ciel s'engage à conseiller et informer le client sur la faisabilité et les modalités pratiques concernant la ou les missions demandées dans le respect des réglementations en vigueur. L'obtention d'autorisations de tournages auprès du ou des propriétaires du lieu est du ressort du client. Le prestataire adressera un mandat décrivant le ou les prestations à réaliser permettant de compléter et d'identifier clairement les missions nécessitant des notifications ou autorisations auprès de la Préfecture, la DGAC, les autorités militaires ou toutes Administrations, Vues Du Ciel se charge de ces demandes. Le détail et les coûts sont mentionnés sur le devis. Un report de la date de prestation pour cause de conditions météorologiques ou due à une notification de la Préfecture, la DGAC ou tout autre Administration n'entraîne pas droit à remboursement ou indemnisation du prestataire au client. En revanche, une fois les demandes d'autorisations effectuées, le client devra indemniser le prestataire d'un forfait de 150 € T.T.C., pour toutes annulations de la prestation avant sa réalisation.

3. Devis / Commandes

Article 3.2 Toutes les prestations de services donnent lieu à l'établissement préalable d'un devis ou d'une offre et d'un mandat décrivant la prestation et le résultat attendu.

Article 3.3 Durée de validité d'un devis/offre : L'offre est constituée par Vues Du Ciel et, sauf précision contraire, la validité des offres et devis est limitée à 3 mois.

Article 3.4 Le client accepte le devis, de manière ferme et définitive, en y apposant la mention « Bon pour accord », la date et sa signature joint du mandat complété décrivant la prestation proposée. Dès réception de celui-ci (par courrier, courriel ou en main propre, ou via le site Internet) par le prestataire, la vente de la prestation est considérée comme définitive.

Article 3.5 Toute commande ou devis accepté doit être accompagné d'un acompte clairement décrit sur le devis, permettant au prestataire d'engager les préparations et démarches administratives nécessaires. Toutes conventions particulières contraires seront précisées dans le devis.

Cet acompte est payable par Carte Bancaire, règlement via le site Internet www.vuesduciel.com ou par virement bancaire, dès l'acceptation par le client donneur d'ordre du devis. Les démarches administratives débuteront lorsque tous les documents nécessaires à la bonne réalisation du contrat, seront à la disposition de Vues Du Ciel : Devis et mandat signé, acompte payé et éléments documentaires nécessaires à la prestation.

Article 3.6 Vues Du Ciel se réserve le droit d'annuler toute commande d'un client avec lequel existerait un litige commercial quelconque, quelle qu'en soit la cause.

Article 3.7 Les devis réalisés par Vues Du Ciel sont gratuits ; les projets présentés devront impérativement être restitués dans leur totalité (documents numériques et papiers) s'ils ne sont pas retenus car ils restent la propriété exclusive de Vues Du Ciel.

Article 4 – Réalisation, report ou modification de la prestation

Réalisation des Prestations :

Le calendrier de réalisation des Prestations est déterminé conjointement par Vues Du Ciel et le Client, en considération des besoins du Client et des disponibilités de Vues Du Ciel. La réalisation des Prestations, et en particulier l'utilisation des Drones, nécessite que les conditions météorologiques soient satisfaisantes. A titre d'information, il est précisé que Vues Du Ciel pourra librement refuser de faire voler un Drone par temps de pluie ou de brouillard ou en cas de vent supérieur à 20 km/h. Par conséquent, en cas d'indisponibilité d'un Drone ou

de mauvaises conditions météorologiques, Vues Du Ciel se réserve le droit de modifier unilatéralement le calendrier de réalisation des Prestations et s'engage à en informer le Client dans les meilleurs délais. Les parties conviendront alors d'une nouvelle date pour la réalisation des Prestations, sans frais ou pénalité pour l'une ou l'autre des parties.

Pour permettre la réalisation des Prestations dans de bonnes conditions de sécurité, le Client s'engage à mettre à la disposition de Vues Du Ciel une aire de décollage d'une surface minimum de cinq (5) mètres carrés, situé à moins de dix (10) mètres de la zone ou du site à survoler, inspecter ou à traiter. A défaut de mise à disposition d'une telle aire de décollage, le Client sera responsable de tout dommage que pourrait subir un Drone à l'occasion de la réalisation des Prestations. Vues Du Ciel se réserve également la faculté de ne pas réaliser les Prestations. Dans une telle hypothèse, le Client sera redevable de 100 % du prix des Prestations.

Article 4.1 Conditions météorologique incompatible avec le vol de jour de l'Intervention ?

Si des conditions météorologiques ne permettent pas un vol sécurisé, le tournage peut être ajourné. Vues Du Ciel avec le client devront convenir d'une nouvelle date ou plage de date pour effectuer à nouveau la mission commandée, dans les conditions évoquées lors de la 1ère commande. Les autorisations administratives sont reconduites dès que vos nouvelles dates sont fixées (Sauf manifestations et vols d'autres aéronefs engagés et planifiés lors des dates retenues) sans frais supplémentaires pour le client.

Vues du Ciel effectuera une nouvelle demande auprès des organismes et administration nécessaire, sans frais supplémentaire : (Ministère de l'Intérieur/Défense - DGAC/DSAC - Armée de l'air - Préfecture, Police, Gendarmerie des transports aérien, et Mairie entre autres) Le Client lui, devra obtenir à nouveau les autorisations nécessaires auprès des personnes et sociétés évoqués à l'article 2.3.

Si la mission concernée était liée à une date d'évènement non annulable et que celui-ci devait être maintenu malgré les conditions météorologiques incompatible avec le vol du drone, Vues du Ciel ne pourra facturer de demande d'indemnité supérieur aux 150 € de frais de demandes d'autorisation si celles-ci avaient été nécessaire. De même, Vues Du Ciel ne pourra subir de demande d'indemnité du client quel qu'elle soit.

Article 4.2 Le client souhaite ajourner, annuler, reporter la mission commandée :

Si la mission commandée à nécessité des démarches administratives, un prix forfaitaire de 150 € TTC sera facturé par Vues Du Ciel et due par le client ayant souhaité annuler ou reporter la mission 24 Heures avant sa réalisation. Durant le ou les interventions, si le client décide de mettre fin à celle(s)-ci, toute heure effectuée ou commencé sera dû par le client à la société Vues Du Ciel.

De même, en cas d'absence du client et ou demande d'annulation 24 heures avant le l'heure convenue du rendez-vous d'intervention, le client devra régler à minima une heure de prestation à domicile soit 150 € T.T.C complété par les frais de déplacement s'il y a lieu.

Article 4.3 Le client souhaite réaliser la mission demain ou après-demain, Est-ce possible ?

Oui, selon la zone que vous avez spécifiée, si aucune restriction (agglomérations, zones peuplées, sites publics, militaire, ou aéroportuaire, ayant donné lieu à une autorisation ou déclaration administrative...) n'est constatée et que vous êtes le propriétaire du terrain survolé ou que vous ayez son accord et celui nécessaire au survol des zones privées voisines ainsi qu'à celui des personnes morale ou physique pouvant être filmés, le vol peut être effectué dans un délai de 24H dans la société Vues Du Ciel serait disponible bien sûr. Il faut être certain de respecter les contraintes réglementaires observées ci-dessus.

Article 4.4 Annulation et évolutions réglementaires :

Toute évolution de la réglementation, entre la date de devis accepté et ou commande signée et le jour de la mission, rendant celle-ci impossible donne droit au seul remboursement par Vues Du Ciel de l'acompte versé déduit des frais de 150 € TTC ayant nécessité la rédaction des démarches administratives si elles ont été effectuées. Ce remboursement sera effectué dans les 30 jours.

Annulation du client, en complément des cas énoncés ci-dessus, Sauf cas de force majeure (Article 1148 du Code Civil) toute commande annulée par le client moins de 24 heures avant la date d'exécution et non reportée, sera

totalelement facturée et due par le client. Si l'annulation intervient dans un délai compris entre 5 et 10 jours ouvrés, seul l'acompte versé sera acquis de plein droit par Vues Du Ciel, sauf stipulation contraire, écrite et signée des 2 parties.

Article 5 – Droit à L'image et Remise de fichiers et délais de livraison

Il devra être défini clairement à la commande les conditions de remises d'images (Vidéos et ou Photos).
Celles-ci peuvent être remises :

- A l'état brute des prises effectuées ou réalisées, suivant la demande du client.
- Ou bien compilées, transformées au format défini, accompagnées ou non de commentaires, rapports, musiques tel que cela devra être stipulé lors du devis et de la commande.

Pour les fichiers bruts, ceux-ci sont remis ou envoyés en A/R au client immédiatement après paiement total de la prestation sur place, ou dans un délai maximum de 5 jours ouvrés sauf stipulation contraire mentionnée sur le devis ou la facture. Ils sont livrés sur des clés USB, disque dur externe, DVD ou transmis par site de transfert Internet ou encore tout autre moyen convenu entre les parties.

En cas de travaux complémentaires effectués sur ces fichiers tels que décrits ci-dessus et détaillés sur le devis et la facture, Vues Du Ciel met tout en œuvre pour respecter les délais indicatifs fournis au client. Les éventuels retards de livraison n'ouvrent pas droit à indemnité.

Note importante à prendre en compte sur le droit et la propriété des images.

A Le droit à l'image : est un droit autonome découlant des dispositions de l'article 9 du code civil, selon lequel « chacun a droit au respect de sa vie privée ». Comme tout droit de la personnalité, le droit à l'image est inaliénable.

L'article 226-1 du code pénal punit d'un an d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende le fait de porter atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui en fixant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de celle-ci, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé.

Publier la photo ou la vidéo sans l'accord de la personne est sanctionné d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

Est-ce que mon voisin a le droit de me prendre en photo ?

Par principe, une autorisation doit être demandée pour utiliser l'image d'une personne (mais aussi sa voix et son nom), si celle-ci est identifiable (par ses traits mais également par le contexte, le décor, un tatouage, etc.). Cette autorisation doit être précise (durée, territoire, modalités, etc.)

B Droit d'Auteur : D'après la loi, l'auteur d'une image bénéficie d'un droit de propriété sur son œuvre. Il est libre par exemple d'en refuser tout usage ou de fixer des conditions à son exploitation. Plus concrètement, avant d'utiliser toute image, le droit d'auteur vous impose de demander à son créateur l'autorisation de la diffuser. Dans ce cas, le droit d'auteur s'applique et l'image appartient toujours à son auteur. En revanche, nous pouvons nous accorder sur les droits de reproduction et de modification des images concernées. Ces termes doivent être mentionnés dans lors de la commande et ou contrat signé et ceux-ci doivent comprendre une clause explicite à utiliser les images (Vidéos et Photos) concernées. Leur utilisation est définie dans le temps, précise le cadre (quel support ?) et le périmètre (France ou échelle internationale ?) et enfin l'exclusivité ou non. En France, c'est toujours l'auteur qui exerce la parentalité sur son image.

Les prises de vues effectuées par Vues Du Ciel sont protégées par la législation sur la propriété intellectuelle. S'agissant de productions originales, le transfert des fichiers au profit du client n'entraîne pas transfert de droits exclusifs de propriété. Leur utilisation est limitée à l'usage privé du client, et exclut toute cession de droits à un tiers sauf stipulation contraire résultant d'un accord écrit. Vues Du Ciel se réserve le droit d'utiliser les prises de vues réalisées sur ses supports de communication, sauf clause de confidentialité ou stipulation contraire résultant d'un accord écrit.

Vues du Ciel peut donc accorder un droit exclusif d'utilisation des images à des fins promotionnelles et/ou commerciales, sans limitation de durée, quel que soit le support de diffusion, connus ou inconnus à ce jour et ce pour le monde entier. Les droits patrimoniaux sont cédés en contrepartie d'un paiement forfaitaire libératoire

avec contrat de cession défini à la commande, fixant le taux d'intérêts légal au titre des droits d'auteur, ou sa gratuité. La mention devra ou pourra notamment être précisée aux crédits de la façon suivante : Image drone réalisée par Vuesduciel.com

C marque blanche : La marque blanche est un procédé par lequel une entreprise propose à ses clients un service assuré par un tiers sans que ce dernier apparaisse clairement comme en étant le fournisseur. Vues du Ciel pourra donc intervenir en marque blanche mais restera auteurs des images (Vidéos ou Photos) publiées au titre des droits moraux, qui sont inaliénable incessible et perpétuel. Vues Du Ciel conservera également le droit de divulgation qui précise que seul l'auteur peut accorder à un tiers le droit de rendre publique une œuvre à des fins promotionnelles et/ou commerciales. La mention portée aux crédits doit à minima comportée le nom propre du télépilote ou de la société, ainsi que la mention suivante : Survol d'aéronef réalisé Vues Du Ciel conformément à la législation en vigueur.

D Sauvegarde des fichiers source

Vues Du Ciel s'engage à conserver pendant une durée minimum de 2 semaines l'intégralité des fichiers sources tels que ceux livrés au client. Ceux-ci sont sauvegardés sur un serveur sécurisé. Sur instruction express et accord des deux parties, les sauvegardes pourront être portées à une durée plus longue. En cas de vol, de perte ou de détérioration pendant cette période de sauvegarde, le client fournira la référence de la facture afin que Vues Du Ciel puisse lui délivrer un duplicata des fichiers sources sur clé USB ou tout autre support convenu entre les parties sans frais

Article 6 – Modalités de Paiement :

6.1 - Facturation :

A la suite de l'intervention de l'intervenant, une facture électronique est envoyée par courriel au client, qui le recevra dès la fin de l'intervention.

6.2 - Paiement :

Sous réserves de stipulations particulières dans les Conditions Particulières, Devis, ou Commande, le prix des Prestations est payé comme suit :

30 % accompagnant la Commande, le devis signé, accompagné du Mandat d'intervention. A minima cette somme d'acompte sera fixée à 150 € en cas de demande d'autorisation auprès des administrations ou organismes nécessaire à l'autorisation de vol de la prestation.

70% soit le solde à la fin de l'intervention, directement auprès de l'intervenant effectué sur place, avant la remise des images (Vidéos-Photos).

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif par Vues Du Ciel des sommes dues.

Les moyens de paiement suivant acceptés sont : les cartes bancaires, les virements bancaires. En cas de prestations réalisées en Entreprise ou administration, sauf cas particulier convenu lors de la signature du devis et ou de la commande, cette dernière aura un délai de 30 jours à réception de facture pour régler le solde de cette celle-ci.

6.3 - Retard de paiement et Frais de recouvrement :

En cas de retard de paiement, le client se verra appliquer une pénalité de retard d'un montant égal à la totalité des sommes dues, majorée au taux d'intérêt de 8.71% (sur le taux d'intérêt légal au 1^e semestre 2025), en vertu des dispositions de l'article L. 441-6 du Code de Commerce. Cette majoration est calculée sur le montant des sommes dues et sur le nombre de jours de retard, à compter de la date limite de paiement portée sur la facture. Les pénalités de retard seront acquises automatiquement et de plein droit au prestataire, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable, sans préjudice de toute autre action que le Prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du client. Les frais de recouvrement du prestataire pour facture non payée sont entièrement à la charge du client, avec une indemnité forfaitaire de 100€ en plus de la pénalité de retard.

Le Prestataire se réserve la faculté de saisir le Tribunal compétent afin que celui-ci fasse cesser cette inexécution sous astreinte journalière par jour de retard.

Aucun escompte ne sera pratiqué pour paiement comptant, ou dans un délai inférieur à celui figurant aux présentes Conditions Générales de Vente, ou sur la facture émise par le Prestataire.

Le Client disposera d'un délai de huit (8) jours à compter de la fourniture des prestations pour émettre, par écrit, des réserves ou réclamations, avec tous les justificatifs y afférents, auprès du Prestataire. Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités et délais par le Client. Le Prestataire rectifiera dans les plus brefs délais et à ses frais, les prestations fournies dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par le Client.

7 Obligations du client :

- Le client coopérera à l'exécution des prestations. Le client fournira à temps, toutes les données et informations nécessaires à la réalisation des prestations. Le client s'engage à permettre la réalisation de la prestation selon le jour et les horaires convenus.
- Le client s'engage à établir et à entretenir un environnement optimal afin que le prestataire puisse intervenir dans les meilleures conditions possibles.

8 Obligations du Prestataire :

Le prestataire ne contracte qu'une obligation de moyens dans l'exécution des prestations et s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour assurer, dans des conditions optimales, les prestations au client.

Limitation des indemnités :

D'une manière générale, au cas où la responsabilité du prestataire serait engagée par suite de l'inexécution ou de la mauvaise exécution du contrat, ou pour toute autre cause imputable au prestataire, l'indemnisation du préjudice total sera limitée au préjudice direct subi par le client, sans dépasser le montant des sommes qui lui auront été facturées au titre des présentes CGV.

Le Prestataire se doit de fournir au client le ou les rapports d'interventions de chaque réalisation effectuée, les images (Vidéos ou Photos) tels que demandé à la commande.

10 Force Majeure

Est considéré comme événement de force majeure tout événement imprévisible, irrésistible et extérieur à la société Vues Du Ciel. Ainsi à titre d'exemple sont considéré comme événement de force majeure ou cas fortuit, les grèves partielles ou totales, internes ou externes à l'entreprises, le lock-out, les intempéries, épidémies, blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement, tremblement de terre, incendie, tempête, inondation, dégâts des eaux, restriction gouvernementale ou légale, modification légale ou réglementaire des formes de commercialisation.

11 Assurances :

L'activité de Vues Du Ciel est déclaré par la Société MV-MV auprès de la compagnie d'assurance Groupama Centre Manche basée au 10 rue Blaise Pascal – CS40337 – 28 008 Chartres Cedex N° de Siret 383 853 801 RCS Chartres. Ce contrat d'assurance N° 616617450003 est constitué de :

Responsabilité civile Exploitation pour tous dommages confondus, corporels, matériels et immatériels consécutifs à des dommages matériels, dont : - Faute inexcusable - Dommages matériels et immatériels - Dommages causés aux outillages et matériels de l'entreprise assurée.

Responsabilité civile Atteinte à l'environnement, pour tous dommages confondus, corporels, matériels et immatériels consécutifs à des dommages matériels, dont : - dommages matériels, immatériels, préjudice écologique - frais d'urgence.

Responsabilité civile Après livraison ou après achèvement de travaux pour tous dommages confondus, matériels et immatériels consécutifs à des dommages matériels.

Responsabilité civile Etudes, Conseils, Professions libérales.

12 Dispositions Diverses

12.1 Sous-traitance

Le Client autorise expressément le Prestataire à avoir recours, sans formalité préalable, à des partenaires pour tout ou partie de l'exécution des commandes.

a. Non-débauchage

Le Client autorise expressément le Prestataire à faire figurer son nom et son logo dans ses références commerciales communiquées au public sur tout support, sauf refus expressément notifié du Client.

Le contrat de vente ou de prestations ne pourra en aucun cas être cédé, totalement ou partiellement, à titre gratuit ou onéreux, à un tiers par le Client, sauf accord préalable et écrit du Prestataire.

13 Politique de Confidentialité & Traitement des données personnelles :

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement Européen sur la protection des données (UE 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018).

Notre politique de confidentialité explique comment nous utilisons vos données personnelles, afin que vous sachiez quelles informations nous recueillons, comment nous les utilisons et dans quelles circonstances.

13.1 - Quel type d'informations personnelles recueillons-nous ?

Le type de données à caractère personnel recueillies sont : le nom, le prénom, l'adresse postale, le numéro de téléphone, l'email, le mode de paiement et l'historique des interventions.

13.2 - Comment recueillons-nous les informations personnelles ?

Nous recueillons vos informations personnelles par l'intermédiaire de notre site Internet, lors de l'envoi d'un message via notre formulaire de contact ou lors d'une réservation en ligne. Par téléphone ou courriel lors d'une prise de rendez-vous ou d'une demande de renseignement.

13.3 - Pourquoi recueillons-nous ces informations personnelles ?

Nous recueillons ces informations personnelles :

- A) Pour fournir et exploiter nos services
- B) Pour la gestion de nos clients et prospects
- C) A des fins marketing et commerciales
- D) Pour demander un avis sur nos services
- E) Pour nous conformer aux lois et règlements applicables en France.

13.4 - Comment stockons-nous les informations personnelles ?

- Chez le prestataire, les informations personnelles sont stockées de manière sécurisée dans un logiciel de comptabilité et dans un gestionnaire de contacts.

- Notre site Internet est hébergée sur la plateforme webador.com qui nous permet de proposer nos services sur Internet. Vos données peuvent être stockées par le biais du stockage de données et des applications générales de webador.com, sur des serveurs sécurisés derrière un pare-feu. Vous pouvez consulter la Politique de confidentialité de Webador sur leur page Internet dédiée : <https://www.fr.webador.com> .

13.5 - Combien de temps vos données sont-elles stockées ?

Vos données sont conservées pendant tout le temps de la relation commerciale. Elles peuvent être utilisées à des fins de prospection commerciale, au maximum pendant 5 ans à compter de la fin de cette relation commerciale. Les documents et pièces comptables, tels que les devis et factures sont conservés pendant 10 ans.

13.6 - Comment utilisons-nous les cookies et autres outils de suivi ?

Notre site Internet est hébergé sur la plateforme webador.com qui utilise des cookies pour des raisons importantes, telles que :

- Offrir une meilleure expérience à nos visiteurs et clients
- Identifier nos membres inscrits sur notre site Internet
- Faire une réservation en ligne sur notre site.
- Surveiller et analyser les performances, le fonctionnement et l'efficacité de la plateforme de webador.com
- S'assurer que la plateforme webador.com est sécurisée.

Notre site Internet www.vuesduciel.com peut contenir des liens vers d'autres sites Internet. Nous ne sommes pas responsables de leur politique de confidentialité.

13.7 - Comment pouvez-vous exercer l'accès à vos données personnelles ?

- Le traitement des informations recueillies a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL : <https://www.cnil.fr>
. Conformément à la loi

« Informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en envoyant un email à : contact@vuesduciel.com Le prestataire dispose d'un délai de 30 jours pour appliquer votre demande.

- Il existe également la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel » sur laquelle vous pouvez vous inscrire sur : <https://conso.bloctel.fr> .

13.8 - Mise à jour de notre politique de confidentialité :

Nous nous réservons le droit de modifier cette politique de confidentialité à tout moment, aussi nous vous invitons à la consulter fréquemment. Les modifications et les clarifications prendront effet dès leur publication sur le site web. Nos clients seront informés par courriel en cas de modifications importantes.

14 Renonciation et Droit de Rétractation :

Le fait pour Vues Du Ciel de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Rétractation : Le Client dans le cadre d'une prestation de service réalisé par drone, bénéficie d'un droit de rétractation de 7 jours. Ce délai et cette condition ne sont pas applicable en cas de réalisation planifié entre 24 h et 72 H après la commande.

15 Réclamations et Litiges :

15.1 Réclamations :

A défaut de réserves ou de réclamations expressément émises par le client lors de la réception des prestations, celles-ci seront réputées conformes à la commande, en quantité et qualité. Le client dispose d'un délai de 7 jour ouvré à compter de la réalisation et rendu des prestations pour émettre par écrit sur papier ou courriel, de telles réserves ou réclamations, avec tous les justificatifs, auprès du prestataire. Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités et délais par le client. Toute réclamation concernant une prestation doit être effectuée aux coordonnées figurant en en-tête des présentes CGV.

16.2 Litiges :

- En cas de litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes CGV, le prestataire et le client s'efforceront de trouver directement entre eux, un règlement à l'amiable dans un délai de 30 jours.
- A défaut, conformément à l'article L.612-1 et R.616-1 du code de la consommation, le client pourra recourir gratuitement à un médiateur de la consommation par l'intermédiaire du service de médiation : CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION en cliquant sur le lien suivant : <http://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à : CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION, 27 avenue de la Libération 42 400 Saint Chamond.
- A défaut, tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu seront soumis au tribunal d'instance, 22 rue de Crosne 76 000 Rouen.

17 – Juridiction :

En cas de litige ou de contestation concernant une prestation, la livraison, son règlement le tribunal de commerce de Rouen sera seul compétent.

